



**Question écrite de la Députée Kattrin JADIN  
à Monsieur Philippe GOFFIN, Ministre des Affaires étrangères,  
concernant les mesures prises par le gouvernement hongrois  
- Bruxelles, le 1 avril 2020 -**

Monsieur le Ministre,

Afin de lutter effectivement contre le coronavirus dans son pays, le parlement hongrois a adopté une loi permettant au Premier ministre Victor Orban de légiférer par ordonnances dans le cadre d'un état d'urgence à durée indéterminée. Ainsi, le pouvoir législatif du pays a complètement été mis hors jeu et le dirigeant hongrois pourraient ainsi suspendre certaines lois non spécialement liés a la crise sanitaire.

Par ailleurs, aussi longtemps tant que cette législation est en vigueur, aucune nouvelle élection ne pourrait avoir lieu. La liberté d'expression et de la presse a également une nouvelle fois été limitées et les médias indépendants craignent maintenant de fortes répercussions.

Du côté de la Commission européenne, la première réaction était d'affirmer la surveillance des mesures décidées par le gouvernement hongrois ainsi que d'insister sur le fait que les mesures urgentes doivent rester limitées à la période nécessitant des décisions rapides pour lutter contre la pandémie.

Monsieur le Ministre, ma question est la suivante :

- Quelle est la position belge face à ces nouvelles violations des principes fondamentaux de la démocratie en UE ?
- L'Union européenne compte-t-elle sanctionner la Hongrie ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Kattrin JADIN**

**Réponse du ministre :**

La Belgique a pris acte de l'adoption de la loi le 30 mars par le Parlement hongrois, et a publié une déclaration conjointement avec d'autres Etats membres de l'Union qui souligne l'importance du respect des principes de l'Etat de droit et des droits fondamentaux, en période de crise.

La Belgique est en contact étroit avec la Commission européenne, qui suit la situation dans son rôle de gardienne des Traités. La Commission opère un monitoring des mesures d'exception ou d'urgence prises pour lutter contre l'épidémie de COVID-19 et vérifier leur compatibilité avec les valeurs fondamentales de l'Union, y compris en Hongrie.

La Belgique sera particulièrement attentive à ce que les observations faites par la Commission dans ce contexte soient prises en compte dans les positions qu'elle exprimera au Conseil Affaires générales lorsque les questions Etat de droit seront abordées. La Belgique a toujours témoigné son soutien à la Commission dans son rôle de gardienne des Traités, notamment lors des discussions tenues au Conseil sur les valeurs de l'Union en Hongrie.